

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue par voie de téléconférence ce lundi 4 mai 2020 à 20 h 32, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents à cette téléconférence :

- Maude Nadeau, conseillère siège numéro 1 ;
- Lauréanne Dion, conseillère siège numéro 2 ;
- Patrick Morin, conseiller siège numéro 3 ;
- Dominique Labbé, conseiller siège numéro 5 ;
- Murielle Lemelin, conseillère siège numéro 6.

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

Assiste également à la séance par téléphone :

- Gaston Beaucage, conseiller siège numéro 4 ;

ORDRE DU JOUR

1. Résolution - Séance par téléconférence et téléphone ;
2. Ouverture de la séance ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du procès-verbal du 6 avril 2020 ;
5. Suivi du procès-verbal ;
6. Correspondance ;
7. Adoption des dépenses et autorisation du paiement des comptes ;
8. Demande d'aide financière
 - a) Le Chœur de l'Isle d'Orléans ;
9. Adoption du règlement 020-160 modifiant le règlement 020-158 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2020 ;
10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 020-161 sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec ;
11. Résolution - Prolongation de délai pour la concordance au Schéma d'aménagement de la MRC de l'Île d'Orléans ;
12. Résolution - Autorisation de l'implantation d'un accès VPN ;
13. Résolution - Autorisation de travaux de voirie à Andrée Robitaille, route d'Argentenay ;
14. Résolution - Tarification pour l'usage récurrent des bornes de recharge pour véhicules électriques ;
15. Résolution – Déploiement internet haute vitesse et réseau cellulaire ;

16. Varia
 - a) M.R.C. ;
 - b) Rapports des activités des élus ;
17. Période de questions ;
18. Clôture de la séance.

020-044

Item 1 **Résolution – Séance par téléconférence et téléphone**

Attendu le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

Attendu les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020 ;

Attendu l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

Attendu que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Attendu qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence et téléphone ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage avec l'appui de Patrick Morin

Il est résolu

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence et téléphone.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 2 **Ouverture de la séance**

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

020-045

Item 3 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Dominique Labbé avec l'appui de Patrick Morin.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

020-046

Item 4 **Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2020**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril est adopté sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Gaston Beaucage

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 5 **Suivi des procès-verbaux**

Item 6 **Correspondance**

020-047

Item 7 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

Attendu que le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

Attendu que ces informations couvrent la période depuis la séance du 6 avril jusqu'à la séance prévue en juin 2020 ;

Attendu que la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage avec l'appui de Patrick Morin,

Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 31 446,57 \$ soient acceptées ;

Que le paiement des comptes pour la somme de 30 566,17 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 8 **Demande d'aide financière**

020-048

a) Le Chœur de l'Isle d'Orléans

Sur proposition de Murielle Lemelin, avec l'appui de Lauréanne Dion il est résolu :

Que la somme de 50 \$ soit octroyée au Chœur de l'Isle d'Orléans pour l'appuyer dans la poursuite de ses activités.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

020-049

Item 9 **Adoption règlement numéro 020-160 modifiant le règlement numéro 020-158 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2020**

Attendu que le Code municipal du Québec donne à la municipalité compétence en matière d'imposition de taxes sur son territoire ; (R.L.R.Q., c. C -27.1)

Attendu que le projet de règlement a été déposé le 6 avril 2020;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020 ;

Attendu que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié le 11 mars 2020 de pandémie la COVID-19 ;

Attendu que cette situation a d'importantes conséquences pour les contribuables de la Municipalité ;

Attendu que pour aider ses contribuables, le conseil juge opportun de modifier son règlement de taxation 2020 ;

En conséquence,

Sur proposition de Patrick Morin, avec l'appui de Gaston Beaucage,

Il est résolu

Que le présent règlement numéro 020-160, intitulé « **Règlement modifiant le règlement 020-158 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2020** », soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Nombre de versement

Que le libellé de l'article 14 nombre de versement soit abrogé et remplacé par ce qui suit :

Que tout compte dont le solde est inférieur à 300 \$ soit payable dans les trente jours de la date d'envoi.

Que tout compte dont le solde est égal ou supérieur à 300 \$, soit payable, en trois (3) versements soit le premier dans les trente jours de la date d'envoi, le deuxième le trente-et-un (31) août 2020 et le troisième le trente-et-un (31) octobre 2020.

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 10 Avis de motion et dépôt et dépôt du projet de règlement 020-161 sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec

Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2, dépose le projet de règlement et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption et le règlement 020-161 sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec.

020-050

Item 11 Résolution - Prolongation de délai pour la concordance au Schéma d'aménagement de la MRC de l'Île d'Orléans

Attendu que la MRC de l'Île-d'Orléans a adopté, le 4 novembre 2015, le règlement numéro 2015-03 en vue de modifier son Schéma d'aménagement et de développement révisé.

Attendu que ce règlement visait à établir la concordance du schéma d'aménagement et de développement au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec et à répondre aux obligations législatives;

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire a fait parvenir, le 12 janvier 2016, un avis de non-conformité du règlement 2015-03 aux orientations gouvernementales;

Attendu que le règlement numéro 2018-01 remplaçant le règlement de concordance 2015-03 du «Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de l'Île-d'Orléans» est entré en vigueur le 10 août 2018;

Attendu que l'ampleur du règlement numéro 2018-01 constitue une révision complète du Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de l'Île-d'Orléans;

Attendu que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme accorde un délai de 6 mois aux municipalités pour assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC de l'Île-d'Orléans à la suite de l'entrée en vigueur d'un règlement de modification;

Attendu que le délai est insuffisant pour procéder à une refonte en profondeur du plan et des règlements d'urbanisme et à une consultation citoyenne appropriée dans le contexte du nouveau schéma d'aménagement de la MRC;

Attendu que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'accorder un délai supplémentaire pour réaliser une concordance lorsque cela est justifié;

Attendu qu'un premier délai, qui se termine en juin 2020, a été accordé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Attendu que la situation actuelle de la pandémie de Covid-19 complique de manière importante le processus de refonte ;

En conséquence,

Sur proposition de Murielle Lemelin , avec l'appui de Dominique Labbé

Il est résolu

De demander à Madame Andrée Laforest, députée de Chicoutimi, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation un délai supplémentaire de 6 mois afin de réaliser la révision des règlements d'urbanisme et de permettre leur entrée en vigueur conformément à la Loi.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

020-051

Item 12 **Résolution - Autorisation de l'implantation d'un accès VPN**

Attendu que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié le 11 mars 2020 de pandémie la COVID-19 ;

Attendu que cette situation met en lumière un besoin d'améliorer la gestion et le partage des informations ce qui peut améliorer les conditions de télétravail pour le personnel de la Municipalité ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage avec l'appui de Patrick Morin,

Il est résolu

Que l'offre de MS Solutions pour l'implantation d'un réseau privé virtuel (VPN) au coût budgétaire de 1 142,92 \$ plus taxes soit acceptée.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

020-052

Item 13 **Résolution - Autorisation de travaux de voirie à Andrée Robitaille, route d'Argentenay**

Attendu que l'article 8 du règlement numéro 06-057 sur la voirie municipale stipule que la construction d'un accès ou la modification d'un accès existant doit obtenir l'autorisation du conseil ;

Attendu que Madame Andrée Robitaille a déposé une demande pour allonger une entrée existante de 10 pieds supplémentaires et d'ajouter une deuxième entrée d'une largeur de 30 pieds pour permettre l'accès à un kiosque de ferme ;

Attendu que ces opérations concernent le lot 178-P en bordure de la route d'Argentenay côté nord ;

Attendu qu'une rencontre préliminaire a eu lieu sur le site avec le conseiller responsable de la voirie, Monsieur Dominique Labbé, la mairesse Madame Lina Labbé et le directeur général Monsieur Marco Langlois ;

Attendu que lors de cette rencontre les normes à respecter ont été expliquées à Madame Robitaille ;

Attendu que le projet soumis respecte les normes prescrites ;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Dominique Labbé,

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans autorise la demande de Madame Andrée Robitaille ;

Que cette autorisation soit conditionnelle au respect de l'ensemble des règles d'aménagement de ces accès notamment, par l'installation de tuyaux d'un diamètre minimal de 18 pouces et que les extrémités des tuyaux de ponceaux soient taillées avec un angle de 45 degrés.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

020-053

Item 14 **Résolution - Tarification pour l'usage récurrent des bornes de recharge pour véhicules électriques**

Attendu que la résolution numéro 019-090 adoptée le 4 novembre 2019 stipule que :

l'usage des bornes de recharge pour voitures électriques de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans est strictement réservé à un usage temporaire de dépannage ;

l'usage régulier est prohibé et que l'approvisionnement électrique des bornes peut être interrompu sans avis préalable ;

Attendu qu'un citoyen de la Municipalité a soumis une demande pour pouvoir utiliser les bornes de recharge de manière récurrente en payant un coût à l'utilisation ;

Attendu que ces bornes ne sont pas équipées pour permettre une utilisation payante ;

En conséquence,

Sur proposition de Murielle Lemelin avec l'appui de Patrick Morin,

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans refuse l'usage récurrent des bornes de recharge disponible sur le stationnement du Parc de la Mairie.

020-054

Item 15 **Résolution - Déploiement internet haute vitesse et réseau cellulaire**

Attendu que la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute vitesse performant et abordable est un service essentiel ;

Attendu que la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible ;

Attendu que le gouvernement s'est engagé à régler les problèmes de connexion internet, mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence ;

Attendu que le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

Attendu que l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle ;

Attendu que la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à internet pour tous les Canadiens ;

Attendu que la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence ;

Attendu que de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage avec l'appui de Dominique Labbé,

Il est résolu

De demander à Caroline Desbiens, députée de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, de soutenir toute initiative visant à accélérer le

déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 16 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 17 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions n'a pas lieu puisque la séance est à huis clos. Toutefois toutes questions sur l'un des sujets abordés lors de cette séance pourront être transmises par courriel à la Municipalité.

Item 18 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance il est 20 h 53SSé* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Lina Labbé
Mairesse

Marco Langlois, DMA
Directeur général/secrétaire-trésorier